

Le 23 juin 2017

Frais scolaires 2017-2018

Chers parents,

Le CSCN envoie habituellement en juin une liste de frais scolaires aux familles en prévision de la prochaine année. Avec l'arrivée de la nouvelle loi 1, certains frais historiquement perçus par les écoles ne s'appliqueront plus. Par exemple, les écoles ne demanderont plus des frais associés au matériel didactique.

Cette nouvelle loi prévoit aussi d'autres changements. Entre autres, le ministère de l'Éducation a mandaté chaque conseil scolaire de revoir l'ensemble des frais scolaires et de fournir davantage de détails entourant certaines catégories de frais. Ces nouvelles procédures comprennent aussi une approbation du ministre avant que les frais ne soient partagés avec les familles. Le CSCN ne prévoit pas avoir une approbation avant le 30 juin 2017 de sorte que nous avons demandé aux écoles d'attendre à la rentrée scolaire avant d'afficher les frais scolaires.

Nous vous fournirons plus de détails quant aux frais dès que ceux-ci deviendront disponibles. Entre temps, permettez-moi, au nom de la grande famille du Conseil scolaire Centre-Nord, de vous remercier pour votre engagement dans nos écoles. Je vous souhaite d'excellentes vacances estivales et au plaisir de vous retrouver à la rentrée scolaire 2017-2018.



Robert Lessard
Directeur général